

# Langues 2016-2017

E. Garay

15 septembre 2016



# Organisation de la rentrée

- Reprise en mains des IP de langues par le CDH jusqu'au 12 octobre
- Injection massive par la DSI le 15-16 septembre puis modifications au CDH sur scolpéda
- Harmonisation des semestres de langues par départements = 6 semestres en 3A et 1<sup>er</sup> semestre 4A (cas spéciaux : GM et BS)
- Toutes les langues et tous les départements alignés sur le calendrier des activités transversales voté en CDF
- Plus d'accueils langues classiques en département puisque toute l'information a été collectée en amont
- Accueils langues « cas spéciaux » le mercredi 21 septembre
- Début des cours le 26 septembre

Directeur Adjoint chargé des Langues : Edicto GARAY		
Secrétariat Pôle Langues: Nathalie JARNO, Nathalie De Martelaere, Delphine FRADOIS		
Coodonnateurs Langues Départements	ANGLAIS	Autres Langues
BS	Teresa GRIOT	Teresa GRIOT
GCU	Yann SAYEGH	Yolanda CHUMILLAS
GE	Mami KERR	Maria MARGUET
GEN	Jeannie JOUFFROY	Catherine VINCENSINI
GI	Jeannie JOUFFROY	Isabel STRELOW ANTUNES
GMC	Natacha DUNN	Catherine GOUX
GMPP	Natacha DUNN	Catherine GOUX
GMD	Natacha DUNN	Catherine GOUX
IF	Françoise MARNAS	Norio MIHARA
SGM	Catherine COLLIN	Catherine COLLIN
TC	Françoise MARNAS	Astrid BUHRLE
<b>Responsables PC et Filières Internationales</b>		
PC	Erin TREMOUILLAC	Erin TREMOUILLAC
AMERINSA	Cindy GARCON	Yolanda CHUMILLAS
EURINSA	Cindy GARCON	Berthold MADER
ASINSA	Cindy GARCON	Xiangtong TAO
SCAN	Siobhan WEGELER	Siobhan WEGELER
<b>Responsables d'Equipe</b>		
Anglais PC	Erin TREMOUILLAC	
Anglais SC	Jeannie JOUFFROY	
Allemand	Catherine VINCENSINI	
Espagnol	Maria MARGUET	
Responsable Service FLE	Elisabeth AUMEUNIER	
Responsable Pédagogique FLE	Laurence BARRAI	
<b>Autres Responsables Langues</b>		
Centre de Ressources en Langues (CRL)	Yan SAYEGH	
Sportifs de Haut Niveau et Bourses Berger	Catherine COLLIN	
Japonais	Norio MIHARA	
Chinois	Xiangtong TAO	
Portugais	Isabel STRELOW ANTUNES	
Italien	Xiangtong TAO	
Arabe et Russe	Edicto GARAY	

# Perspectives concernant le règlement des Langues

(Cf. doc. de cadrage validé au CE du 12 mai 2016 )

- Toute mention à un niveau minimum en langues a disparu du Règlement des Etudes Commun. Seule reste l'obligation de la certification TOEIC et TCF.
- Des niveaux « ciblés » seront à définir en fonction du niveau d'entrée des élèves et du nombre de semestres dédiés à l'apprentissage.
- Les étudiants seront inscrits dans des parcours, avec des objectifs en termes de compétences linguistiques (CECRL) mais aussi liés au référentiel de compétences Humas.
- La seule validation valable à l'avenir sera la validation d'un module, et donc l'obtention de crédits ECTS. La validation d'un niveau linguistique ne pourra se faire que par le biais de la validation d'un module (EC) où ce niveau est explicitement indiqué dans les objectifs du cours.
- L'offre de formation devra être descriptive, avec des fiches ECTS qui explicitent clairement les contenus de chaque module et les modalités d'évaluation.